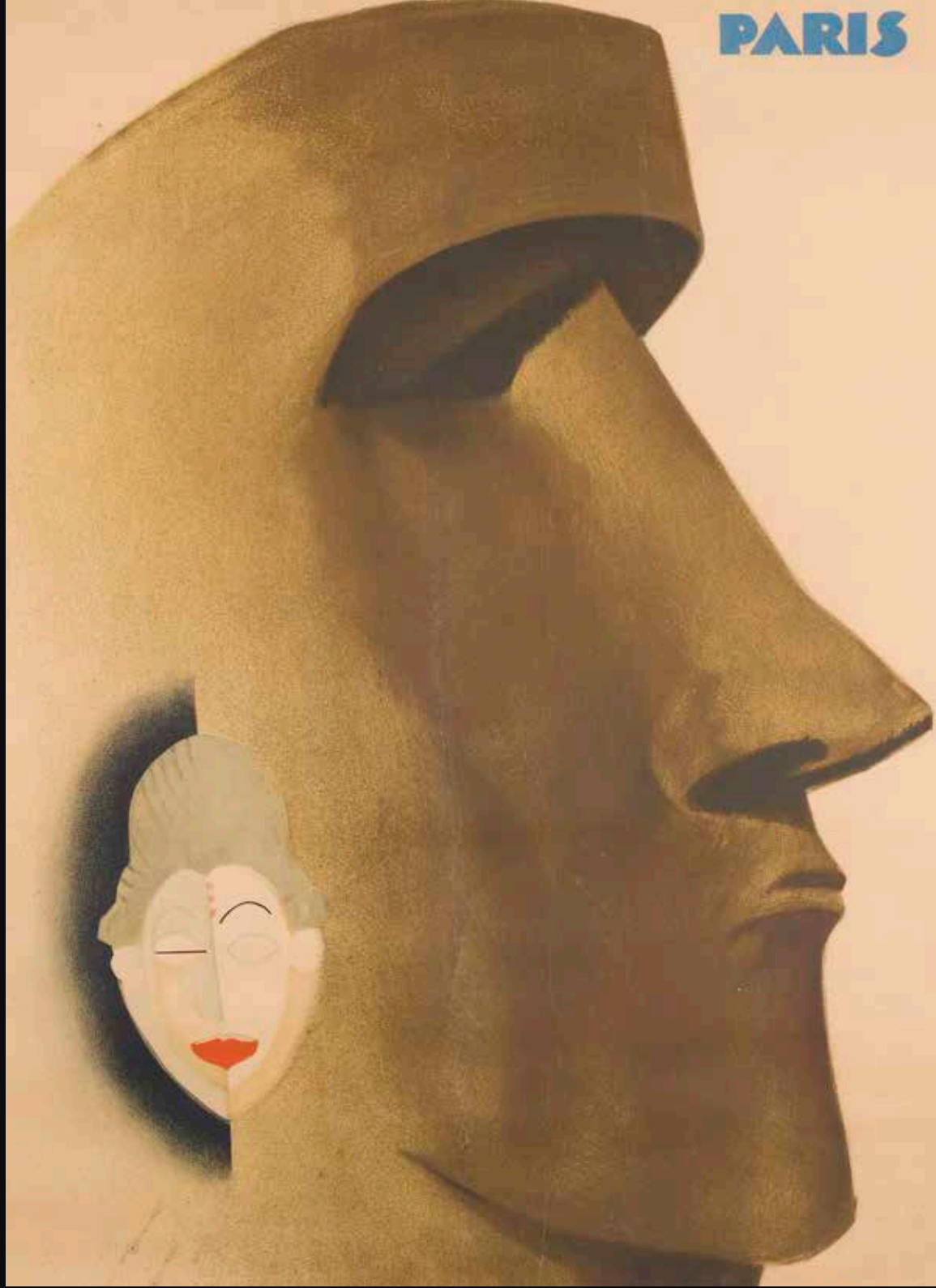
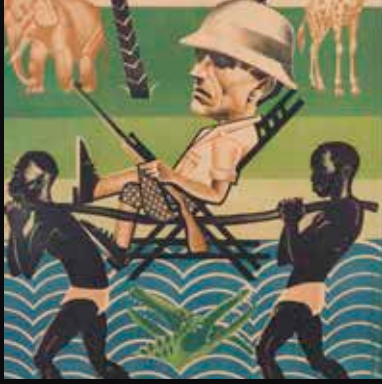
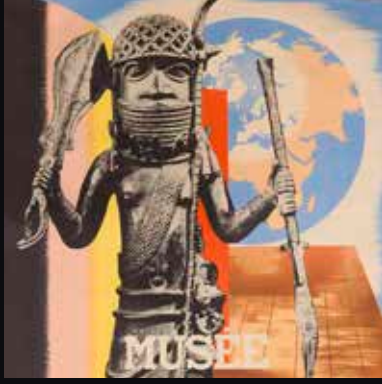


PARIS



 **ADDER**
Nordmann & Dominique

CÔTÉ XX^e

Vendredi 29 mars 2024



CABINET D'EXPERTISE
EMMANUEL EYRAUD

Emmanuel EYRAUD
Membre de la Compagnie Nationale des Experts
Hélène PIROT
Valentin SCHNEIDER

27, rue Saint-Dominique 75007 PARIS
eyraud.expert@free.fr
Port. : 06 07 83 62 43
Tél. : 01 45 54 97 51

EXPERT
POUR LES LOTS 1 À 42

Alain WEILL
alainweill@wanadoo.fr

CÔTÉ XX^e



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

*À Drouot, salles 1-7
9, rue Drouot 75009 Paris*

*Vendredi 29 mars 2024 à 11 h pour les lots 1 à 42
Vendredi 29 mars 2024 à 13 h 30 pour les lots 43 à 345*

EXPOSITION PUBLIQUE

*À Drouot, salles 1 & 7
9, rue Drouot 75009 Paris*

*Mercredi 27 mars de 11 h à 18 h
Jeudi 28 mars de 11 h à 20 h
Vendredi 29 mars de 11 h à 12 h*

Téléphone pendant l'exposition :
01 48 00 20 01

**Catalogue visible sur
www.ader-paris.fr**

**Enchérissez en direct sur
www.drouotlive.com**

DROUOT.com
Live

*En couverture: lots 12, 14, 39, 10, 20
En 4^e de couverture: lot 38*



COMMISSAIRES-PRISEURS



David NORDMANN



Xavier DOMINIQUE

RESPONSABLES DE LA VENTE



Anne-Lise PERNIN
alpernin@ader-paris.fr
Tél. : 01 78 91 10 03



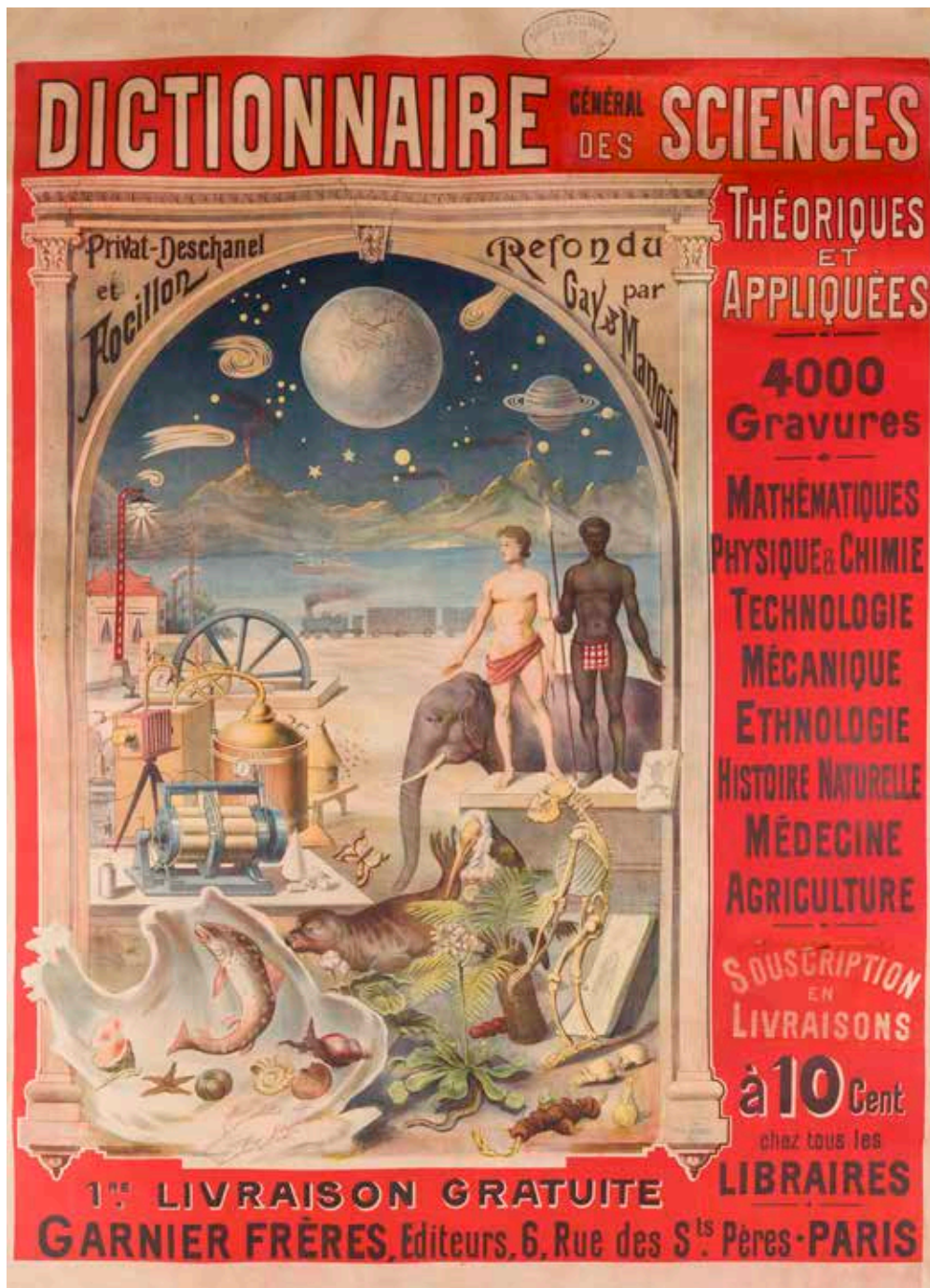
Victor DUMONT
Ordres d'achat
victor.dumont@ader-paris.fr
Tél. : 01 78 91 10 03

(VENTE À 11 H)



OFFICE DU TOURISME
DE L'A.O.F
5 AVENUE BOULME DAKAR

PAUL
COLINVAUX



1
D'APRÈS FERNAND BESNIER (1850-1927)
Dictionnaire général des sciences théoriques et pratiques
Chromolithographie. Entoilée. Imp. Paul Dupont, Paris. Signée en bas à gauche.
(Bon état). 148x107 cm

En 1871, Jean Cuisenier lance la revue d'ethnologie française - cette science nouvelle vient s'intégrer dans le corpus général des sciences... et dans le dictionnaire de référence de Focillon!
400/600€

Ce fut avec 51 millions de visiteurs celle de tous les records. En ce qui nous concerne en pleine vogue de l'affichomanie, toutes les attractions proposées firent dessiner une affiche : on en connaît plus d'une cinquantaine, chiffre qui ne sera jamais même approché ! Beaucoup font la promotion d'exhibition, thème très populaire à l'époque du colonialisme triomphant. Les trois exemples que nous proposons sont sur papier, sans plus marqués, avec des couleurs d'une parfaite fraîcheur.



2

LOUIS TINAYRE (1861-1942)

La Prise de Tananarive - Exposition Universelle - Panorama de Madagascar

Chromolithographie. Non entoilée. Imp. Société parisienne d'impression. Signée en bas à droite. 196 x 168 cm (Plis).

À l'époque où le cinéma n'est que balbutiant, les dioramas et panoramas, hors les spectacles vivants, sont ce qu'on pouvait proposer de plus spectaculaire.

600 / 800 €

3

PHILIPPE CHAPELLIER (XIX^e-XX^e SIÈCLE)
Le Transvaal - L'Afrique sauvage - Paris 1900
Chromolithographie. Non entoilée. Imp.
Courmont frères, Paris. Signée vers le bas au
centre. 160x110 cm
(Plis et petites déchirures aux marges).

Affiche pour une petite attraction. De toute rareté!
600/800€



3



4

4

HENRI GRAY (1858-1924)
*Exposition de 1900 au Trocadéro - La Grotte
Mystérieuse - La Danse du Sabre*

Chromolithographie. Non entoilée. Imp.
Courmont Frères. Signée en bas à gauche.
149x108 cm

(Plis et petites déchirures). 600/800€



5

5
ANONYME

Jardin zoologique d'acclimatation - Dahomey
Chromolithographie. Entoilée. Imp. Henry Sicard & Farradesche, Paris. 128x95 cm
(Bon état).

Bibliographie :

Pascal Blanchard, Gilles Boëtsch, Nanette Jacomijn Snoep - *Exhibition : L'invention du sauvage - Acte Sud*/ Musée du Quai Branly, Arles/Paris, 2011. Une affiche similaire reproduite page 138 en pleine page.

À la fin du XIX^e siècle, le jardin d'acclimatation se spécialise dans ce genre d'attraction. 600/800€



6

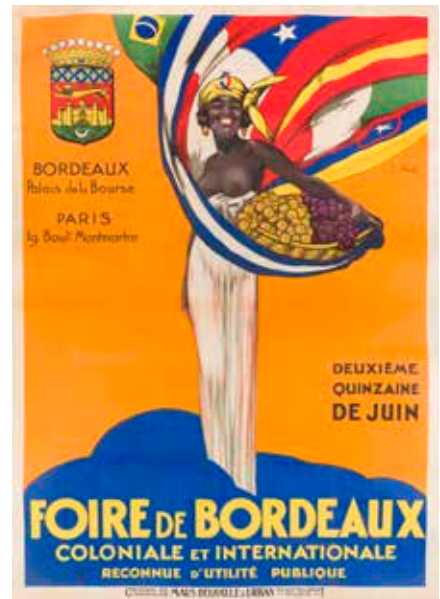
6
FRANCISCO TAMAGNO (1851-1933)

Soudan, villages noirs, 300 indigènes - Champs de Mars, 1911
Chromolithographie. Entoilée. Imp. Camis, Paris. 59x39 cm.
(Bon état).

Bibliographie :

Pascal Blanchard, Gilles Boëtsch, Nanette Jacomijn Snoep - *Exhibition : L'invention du sauvage - Acte Sud*/ Musée du Quai Branly, Arles/Paris, 2011. Notre affiche similaire reproduite page 207.

Prolifique affichiste, Tamagno fut très longtemps sous contrat avec le grand imprimeur Camis. 600/800€



7

7
JOSEPH STALL (1874-1933)

Foire de Bordeaux coloniale et internationale, deuxième quinzaine de juin, vers 1930
Chromolithographie. Entoilée. Imp. Maus, Delhalle & Urban, Paris. Signée vers le haut à droite. 138x98 cm
(Bon état. Couleurs fraîches).

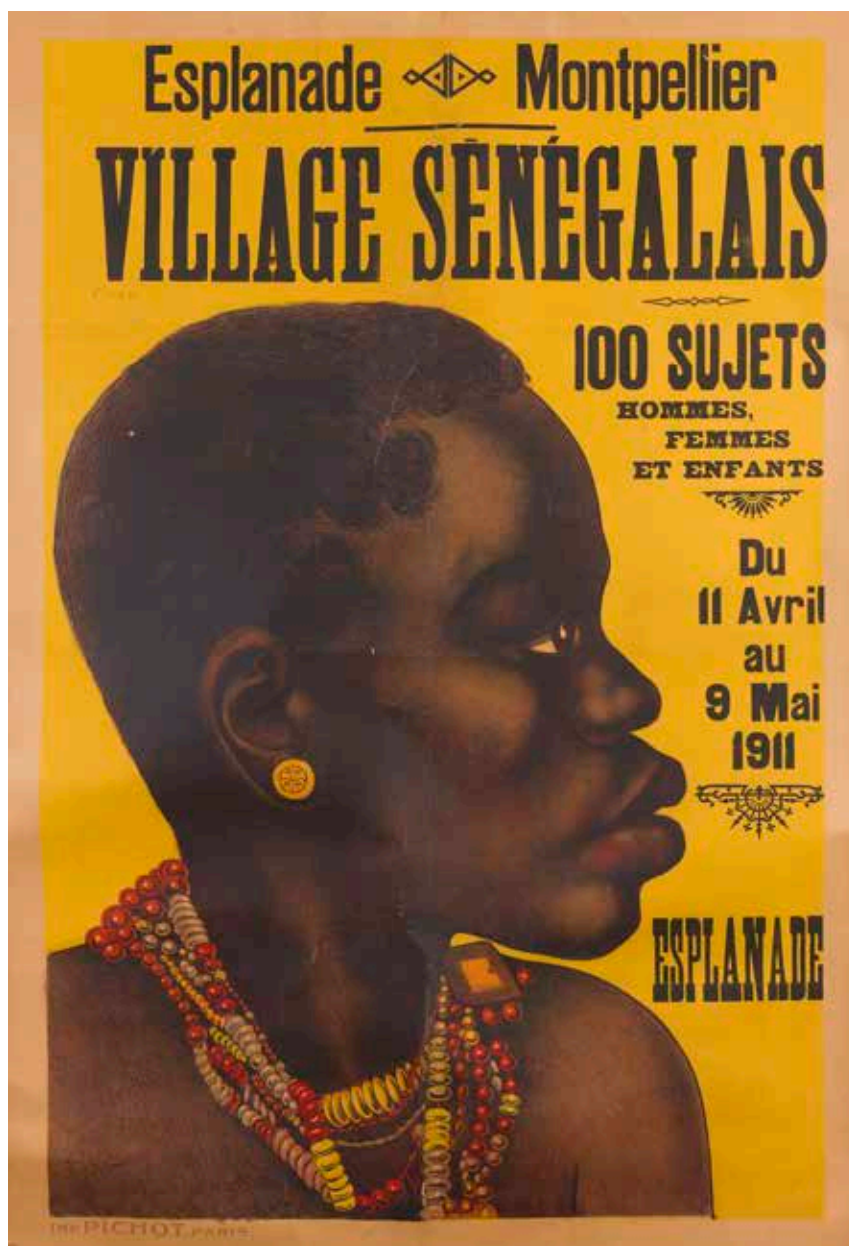
Joseph Stall fut l'un des plus talentueux disciple de Cappiello. 600/800€



8

8
ÉDOUARD PEELAES (XX^e SIÈCLE)

Journée coloniale sous le haut patronage de S.M. le roi, Bruxelles, 2 juillet 1922
Chromolithographie. Entoilée. Imp. Affiches d'art Litho. Établissements Gouweloo, Bruxelles. Signée en bas à droite. 110x73 cm
(Bon état). 600/800€



9

ANONYME

Village sénégalais, 11 avril - 9 mai 1911, Montpellier

Chromolithographie. Entoilée. Imp. Pichot, Paris. 120x80 cm
(Bon état. Déchirures verticales).

Rare affiche qui confirme que pour ce genre d'exhibition de vastes tournées
étaient organisées dans toute la France. 600/800€



10

10

VICTOR JEAN DESMEURES (1895-1978)

Exposition coloniale internationale - Le Tour du monde en un jour - Paris, 1931

Chromolithographie. Entoilée. Imp. Robert Lang, Paris. Signée en bas à gauche. 155x107 cm (Traces de plis).

Bibliographie :

Quand l'affiche faisait de la réclame! L'affiche française de 1920 à 1942 - Musée national des Arts et traditions populaires, RMN, 1991. Notre affiche reproduite page 141 sous le numéro 113. 600/800€

11

SANTOS (XX^e SIÈCLE)

Centenaire de l'Algérie, janvier-juin 1930 - Exposition d'Oran avril-mai 1930

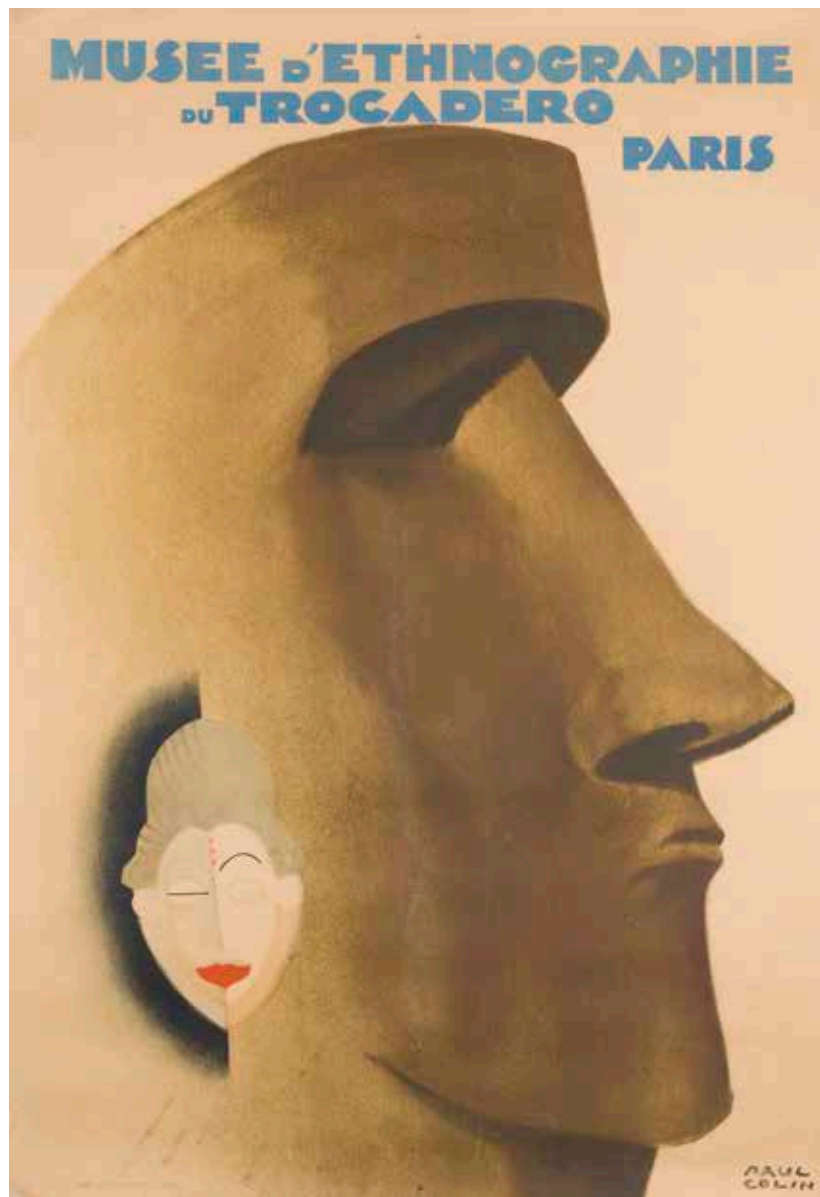
Chromolithographie. Entoilée. Imp. Affiches Jules Carbonel, Alger. 118x77 cm (Bon état. Couleurs fraîches).

Bibliographie : Béatrice Baconier, *L'Algérie en affiches* - Copagic, Éditions Baconnier, Paris, 2004. Notre affiche reproduite page 175 en pleine page.

600/800€



11



12

PAUL COLIN (1892-1985)

Musée d'ethnographie du Trocadéro, Paris

Chromolithographie. Entoilée. Imp. Joseph Charles, Paris. Signée en bas à droite. 118x80 cm (Bon état. Minuscule défaut).

Bibliographie:

- *Quand l'affiche faisait de la réclame! L'affiche française de 1920 à 1942* - Musée national des Arts et traditions populaires, RMN, 1991. Notre affiche reproduite page 140 sous le numéro 112.
- *Les années folles de l'ethnographie: Trocadéro 28-37*, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 2017, Paris. Notre affiche reproduit en pleine page 158.

Affiche emblématique de Paul Colin pour l'ouverture des nouvelles salles du musée. Il choisit l'un de ses objets phares : une statue de l'Île de Pâques et, pour accrocher l'œil, en guise de boucle d'oreille un masque Punu de sa collection.

Devenue rare.

6 000 / 8 000 €



13

13
RAYMOND GID (1905-2000)
Exposition ethnographique des colonies françaises - Ouverture le 29 mai 1931 - Musée Ethnographique du Trocadéro
 Chromolithographie. Entoilée. Imp. Raymond Gid. Signée en bas à droite. 60x40 cm (Déchirures).

Bibliographie :

- *Décadence coloniale. Surréalisme, anticolonialisme, photographie moderne* - Centre Georges Pompidou, Paris, 2022. Notre affiche reproduite en pleine page page 49.
- *Les années folles de l'ethnographie : Trocadéro 28-37* - Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 2017, Paris. Notre affiche reproduit en pleine page 101.

Raymond Gid qui fut à ses heures scout explorateur choisit d'incliner un fétiche qui occupe toute la feuille. Une riche typographie suit la même inclinaison.

800/1000€



14

14
ROGER FALCK (1903-1973)
Musée de l'Homme, 1938
 Chromolithographie. Non entoilée. Imp. Bedos et cie. Signée et datée en haut à gauche. 80x58 cm (Fort rare! Bon état).

Roger Falck était un peu « l'affichiste maison » du musée - il en signa neuf. Il était en outre chef du service de muséographie. Il choisit la photographie d'un bronze du Bénin derrière lequel il dessine un globe terrestre. Pour ne pas polluer l'image, il installe les mentions obligatoires dans les marges reprenant le système qu'avait inventé Cassandre en 1927 pour les Chemins de fer du Nord. 1 000/1 200€



15

ROGER PONTABRY (1905 - 1991)

Musée de l'homme - Voyage de «La Korrigane» , juin - octobre 1938

Chromolithographie. Entoilée. Studio Prot, Paris. Photo M. Gauterot. Signée en haut à droite. 80x60cm

Bibliographie :

Max Bonhomme, *Graphisme et photomontages dans l'Almanach ouvrier et paysan (1925-1939): la construction visuelle d'une identité communiste*, Université Paris-Nanterre, Labex Art H2h.

Passionnés d'ethnographie, les couples Étienne et Monique de Ganay, Régine (sa sœur) épouse de Charles de Broek d'Obrenan et leur ami Ratisbonne parcourent pendant deux ans l'Océanie à bords d'un ancien Terneuva baptisé « La Korrigane ». À leur retour, ils font en 1938 une importante donation au Musée de l'homme, prétexte à une exposition qui devient un événement mondain. Le Figaro chante les louanges de « ses jeunes et sympathiques voyageurs, connus et aimés de la société parisienne ». Paul Valéry signe la préface du catalogue.

Pour l'affiche, ils choisissent un jeune graphiste : Roger Pontabry « gravitant dans les cercles du graphisme modernisme parisien autour de l'UAM et d'Arts et Métiers Graphiques ». Il choisit de représenter une coiffure végétale surmodélée des Vanuatu dans un environnement surréalistico-moderniste.

1 200 / 1 500 €



16

HENRI DORMOY (XIX^e-XX^e SIÈCLE)

Engagez-vous dans la marine, 1937

Chromolithographie. Entoilée. Imp. Risacher et cie, Paris. Signée en haut à droite. 120x76 cm

Bibliographie :

Raymond Bachollet, Jean-Barthélemy Debost, Anne-Claude Lelieur, Marie-Christine Peyriè - *Négripub : l'image des Noirs dans la publicité* - Somogy, Paris, 2016. Notre affiche reproduite page 170 sous le numéro 244.

Des fruits exotiques, un oiseau de paradis et une plantureuse douidou, comment résister !

600 / 800 €



17

17
GEORGES SCOTT (1873-1942)
Engagez-vous - Rengagez-vous dans les troupes coloniales - République française. Ministère de la guerre
 Chromolithographie. Entoilée. Imp. Henon, Paris.
 Signée en bas à droite. 118x79 cm
 (Bon état).

Bibliographie :
 Sandrine Lemaire, Éric Deroo - *L'illusion coloniale*
 - Éditions Tallandier, Paris, 2006. Notre affiche
 reproduite page 98. 600/800€

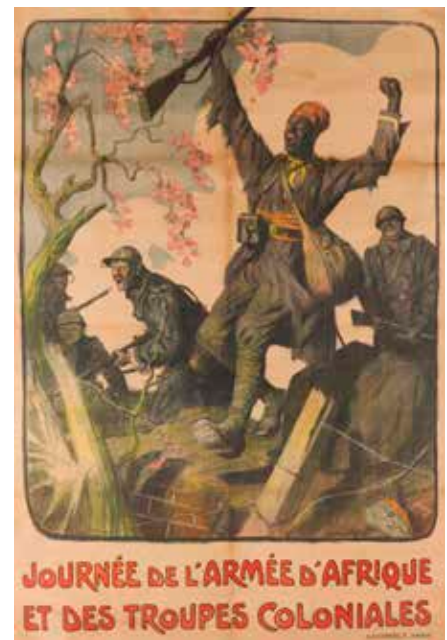
18
J.L. BEUZON (XIX^e - XX^e SIÈCLE)
Engagez-vous - Rengagez-vous dans les troupes coloniales, 1931 - République française. Ministère de la guerre
 Chromolithographie. Entoilée.
 Imp. Nationale.
 Signée en bas à gauche.
 117x78 cm

Bibliographie :
 Sandrine Lemaire, Éric Deroo - *L'illusion coloniale*
 - Éditions Tallandier, Paris, 2006. Notre affiche
 reproduite page 98.

Suffisant et dominateur, sanglé dans son impeccable
 uniforme blanc, cette élégante nouvelle recrue
 découvre l'Indochine... 600/800€



18



19

19
LUCIEN HECTOR JONAS (1880-1947)
Journée de l'Armée d'Afrique et des troupes coloniales
 Chromolithographie. Entoilée. Imp. Devambaz, Paris.
 Signée en bas à droite. 118x79 cm
 (Bon état).

Bibliographie :
 Raymond Bachollet, Jean-Barthélemy Debost, Anne-
 Claude Lelieur, Marie-Christine Peyrié - *Négripub :
 l'image des Noirs dans la publicité* - Somogy, Paris,
 2016. Notre affiche reproduite page 134 sous le
 numéro 185 et dans tous les ouvrages consacrés à la
 Guerre 14.

Une des plus célèbres affiches de la Grande Guerre
 qui fit découvrir aux français la force noire. 400/600€



20

PAUL COLIN (1892-1985)

Dahomey - Haute Volta - Niger

Chromolithographie. Entoilée. Éditions Diloutremer, Paris. Signée en bas à droite. 76,5x62 cm

Bibliographie :

El espectáculo está en la calle. El cartel moderno francés. Colin, Carlu, Loupot, Cassandre, musée Reina Sofia, Madrid, 2001. Notre affiche reproduite page 51 avec une variante pour le texte.

Incontestablement un des chefs d'œuvre de Colin : l'idée d'abord d'utiliser le cou d'une girafe qu'il remplit de petites vignettes évoquant l'Afrique ; le jaune ocre et le brun ensuite, couleurs chaudes qui ajoutent à la force du message. 1 000 / 1 500 €



21

21
LÉO CRASTE (1887-1970) - HUBERT KPONTO (1905-1982)

Togo
 Chromolithographie. Entoilée. Imp. Union Graphique Européenne, Paris. Signée en bas à gauche. 119x79 cm
 (Bon état).

300/400€



22

22
LOUIS DRESSEN (? - 1972)
Le Pays du bonheur... État du Katanga, 1960
 Chromolithographie. Entoilée. Imp. Louis Dressen, Elisabethville. Signée en bas au centre. 71 x 105 cm
 (Bon état).

Célèbre carte dessinée en 1960, année de l'indépendance - rare et recherchée. 400/600€

23
LÉO CRASTE (1887-1970)
Cameroun
 Chromolithographie. Entoilée. Imp. A. Karcher, Paris. Signée en bas à droite. 119x79 cm
 (Bon état). 300/400€



23

24
LÉO CRASTE (1887-1970)
Afrique équatoriale française A.E.F.
 Chromolithographie. Entoilée. Imp. Jonbar, Asnières. Signée en bas à droite. 118x79 cm
 (Bon état).

Cartographe spécialisée, la société Craste située à Libreville au Togo existe toujours! 300/400€

25
ANONYME
AOF Programme de travaux d'équipement et de modernisation
 Photolithographique. Entoilée. Imp. Georges Langue. 99x65 cm

Remarquable affiche photographique qui par sa mise en page et sa qualité typographique tranche avec la médiocrité de la production habituelle. 400/600€



24



25



26

26

ANONYME

Le Savon Dirtoff me blanchit!

Chromolithographie. Non entoilée.

100x70 cm

(Bon état. Déchirures).

On joint un exemplaire au format 35x26 cm.

Bibliographie:

Raymond Bachollet, Jean-Barthélemy Debost, Anne-Claude Lelieur, Marie-Christine Peyrié - *Négripub: l'image des Noirs dans la publicité* - Somogy, Paris, 2016. Notre affiche reproduite page 97. Voir page 92 à 100 pour des affiches similaires.

Un gars terrifiant couramment utilisé par les marchands de savon.

400/600€

27

AAGE SIKKER-HANSEN (1897-1955)

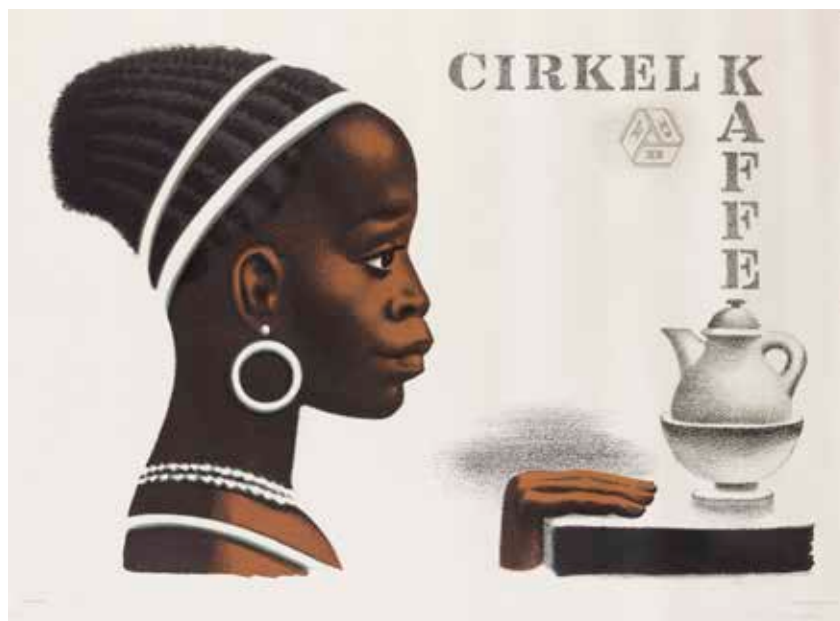
Cirkel Kaffe

Chromolithographie. Entoilée. Imp. FDB

Reklam. Signée en bas à droite. 64x86 cm

Sobre graphisme typique de l'Europe du Nord.

400/600€



27



28

28
C. VAILLANT (XX^e SIÈCLE)
Collas - Chocolat de la Cie des Antilles
 Chromolithographie. Non entoilée. Imp. Havas, Tour. Signée en bas à droite. 112x80 cm (Petits défauts aux marges).

Bibliographie :
 Israel Perry - Alain Weill, *Chocolat Posters, Queen Art publishers*, New York, 2002. Notre affiche reproduite page 100.

Un couple de parents Art déco chic regarde leur bambine s'exclamer de joie devant les chocolats.
 600/800€



29

29
MARCELLIN AUZOLLE (1862-1942)
Dentifrice Durel
 Chromolithographie. Non entoilée. Imp. P. Vercasson et Cie, Paris. Signée en bas à droite. 198x130 cm (Plis).

Bibliographie :
 Raymond Bachollet, Jean-Barthélemi Debost, Anne-Claude Lelieur, Marie-Christine Peyriè - *Négripub : l'image des Noirs dans la publicité* - Somogy, Paris, 2016.

«Dents blanches, rire jaune, humour noir».
 600/800€



30

30
EUGÈNE GRASSET (1841-1917)
À la Place Clichy - Solde des tapis du Concours Hippique, 1891
 Chromolithographie. Non entoilée. Imp. G. de Malherbe, imp. de Vaugirard, Paris. 140x85 cm (Plis).

Bibliographie :
 Eugène Grasset - *L'Art et l'ornement* - Musée Cantonal des Beaux-Arts, Lausanne, 2011. Notre affiche reproduite page 56 sous le numéro 62. Une des nombreuses variantes de cette affiche.
 600/800€



31



32



33

31
ALBERT BRENET (1903-2005)
Société navale de l'Ouest, 1955

Chromolithographie. Entoilée. Imp. Photolith, Paris. Signée en bas à gauche. 97 x 62 cm (Légère décoloration à gauche).

Bibliographie :

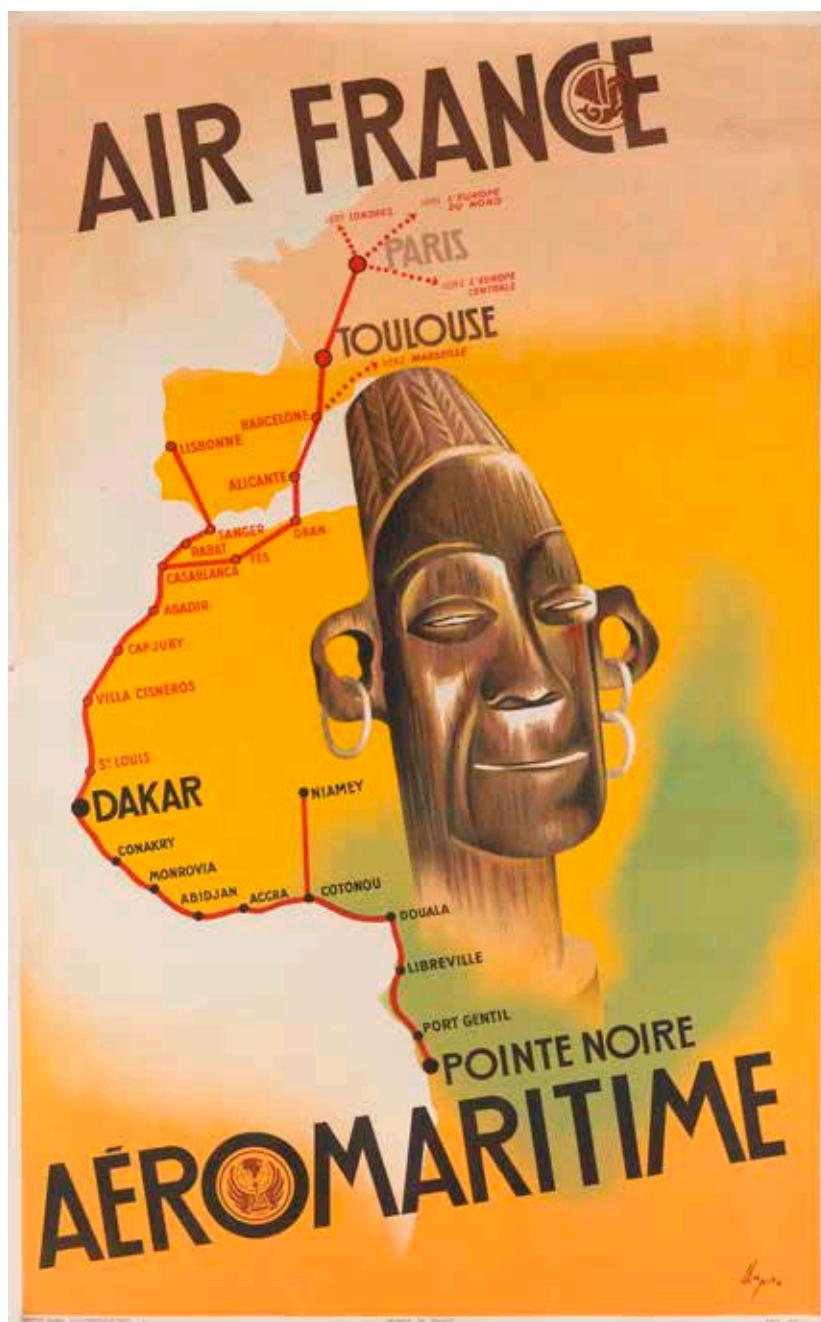
Raymond Bachollet, Jean-Barthélemy Debost, Anne-Claude Lelieur, Marie-Christine Peyriè - *Négripub : l'image des Noirs dans la publicité* - Somogy, Paris, 2016. Notre affiche reproduite page 63 sous le numéro 72. 800 / 1 200 €

32
PERCY PADDEN (1886-1965)
Royal Mail - Atlantis Winter Cruise Round Africa, janvier 1938

Chromolithographie. Entoilée. Imp. The Baynard Press, Londres. Signée en bas à droite. 101 x 63 cm (Bon état). 800 / 1 000 €

33
VIANO (XIX^e - XX^e SIÈCLE)
Sénégal, Compagnie de navigation Paquet
Chromolithographie. Entoilée. Imp. Moullot, Marseille. Signée en haut à gauche. 100 x 62 cm (Bon état).

Une image qui tranche avec l'exotisme dominant. 300 / 400 €



34

ALEXANDRE GERARD DIT GERAL (1914 -1974)

Air France Aéromaritime

Chromolithographie. Non entoilée. Imp. Océa, Paris. Signée en bas à gauche. 98x61 cm
(Bon état. Déchirures et trous de punaises sur les bords).

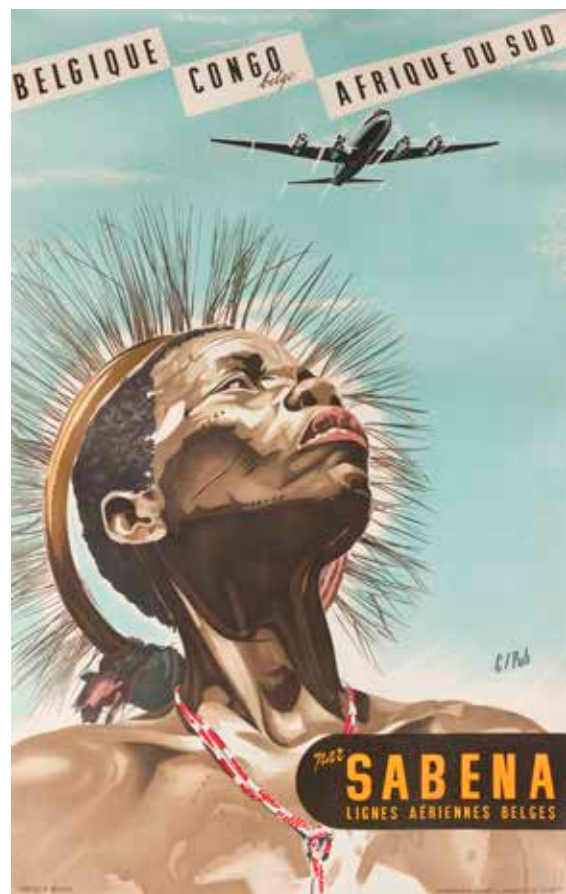
Bibliographie :

- *Quand l'affiche faisait de la réclame! L'affiche française de 1920 à 1942* - Musée national des Arts et traditions populaires, RMN, 1991. Notre affiche reproduite page 119 sous le numéro 89.

- Jérôme Peignot - *Affiches - Posters Air France - 1933-1983*, Hazan, Paris, 1988. Notre affiche reproduite page 28. 400/600€



35



36



37

35

POTERNA ?

Sud Africa Lloyd Triestino

Chromolithographie. Entoilée. Sans imp. Signée en haut à gauche. 98x63 cm (Bon état).

600/800 €

36

C/PUB

Belgique - Congo - Afrique du Sud par Sabena lignes aériennes belges

Chromolithographie. Entoilée. Lithographie Linsmo, Bruxelles. Signée en bas à droite. 100x64 cm

Une affiche du même studio pour la même compagnie est reproduite dans: Raymond Bachollet, Jean-Barthélemy Debost, Anne-Claude Lelieur, Marie-Christine Peyrière, *Négripub: l'image des Noirs dans la publicité*, Somogy, Paris, 2016, page 167 sous le numéro 239.

600/800 €

37

JC AMRMIRO / MADELIN

Air Mali au service de l'Afrique et de l'Europe

Chromolithographie. Entoilée. Imp. OGEP, Paris. 115x77 cm

(Bon état. Couleurs éclatantes).

400/600 €



38

JACQUES NATHAN-GARAMOND (1910-2001)

Air France Africa, 1961

Chromolithographie. Entoilée. Imp. S.A. Courbet, Paris. Signée en bas à gauche. 98,5x63 cm
(Bon état. Couleurs fraîches).

De 1956 à 1961, Nathan réalisa quinze affiches illustrant les réalisations de la compagnie. Celle-ci est la plus synthétique.

Bibliographie:

Jacques Nathan-Garamond, affichiste et graphiste - Bibliothèque Forney, Bibliocité, Paris, 1999. Notre affiche reproduite page 155 sous le numéro 75.

500/600€



39

YOSEPH KUZKOVSKI (1902-1970)

Sur les rives de Rousmi, 1928

Chromolithographie. Entoilée. Signée en pied. 87 x 62 cm

Kuzkovski est un artiste juif biélorusse dont on connaît quelques images dans le plus pure style de l'affiche de cinéma soviétique. Il se consacra par la suite à la peinture en Israël où il immigra. Nous n'avons pas plus trouvé d'information sur cette rivière que sur le film dont elle contient le décor. De toute rareté.

2000/3000€

40

ANDRÉ PLISSON - J. RAMONDOT (1929-2016)

Fête de la lune chez les Bamilekés - Bal des Katzarts - 1953

Chromolithographie. Entoilée. Imp. Photomécanique les procédés Dorel, Paris. Signée en bas à droite. 120x79 cm (Bon état. Petites restaurations en haut à droite).

Bibliographie :

Isabelle Conte, *Katzarts*, Éditions AAM Bruxelles, 2023. Notre affiche mentionnée mais non reproduite page 265.

Ce fut de 1892 à 1966 le point culminant des festivités estudiantines de l'école des Beaux-Arts à Paris. Il y avait chaque année un thème: après avoir épuisé l'Antiquité, les étudiants choisirent l'exotisme, comme ici avec cette tribu africaine des bamilékés. André Plisson fit l'affiche avec une fantaisie qui lui fit défaut dans le reste de sa carrière - rare. 600/800 €



40



41

41

BERNARD LANCY (1892-1964)

La Sœur noire - Une page passionnante de la vie primitive des Zoulous - Cinédis

Chromolithographie. Entoilée. Imp. Bedos et cie, Paris. Signée en bas à droite. 157x116 cm (Bon état).

Il s'agit de la version française d'un film allemand de 1933 de Stefan Juzek « Tokosile, die Schwarze Schwester » - film sur les missions. Bernard Lancy fut un prolifique artiste du cinéma. 400/600 €

42

MONIQUE CRAS (1910-2007)

Afrique noire française

Chromolithographie. Entoilée. Imp. La Lithotyp, Roquevaire. Signée en haut à droite. 101x66 cm 300/400 €



42



ADER

Nordmann & Dominique

ADER, Société de Ventes Volontaires
3, rue Favart 75002 Paris
www.ader-paris.fr - contact@ader-paris.fr
Tél.: 01 53 40 77 10 - Fax: 01 53 40 77 20

COMMISSAIRES-PRISEURS ET INVENTAIRES

David NORDMANN
david.nordmann@ader-paris.fr
Xavier DOMINIQUE
xavier.dominique@ader-paris.fr

RDV: Mélissa NUNEZ
mnunes@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 12

DÉPARTEMENTS

Art moderne et contemporain

Tableaux et dessins

Xavier DOMINIQUE
xavier.dominique@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 09
Camille MAUJEAN
camille.maujean@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 07

Art Nouveau - Art Déco

Design

Xavier DOMINIQUE
xavier.dominique@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 09
Anne-Lise PERNIN
alpernin@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 03

Mobilier, Objets d'art

Argenterie - Orfèvrerie

Lettres et manuscrits autographes

Marc GUYOT
marc.guyot@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 11

Dessins anciens

Miniatures

Camille MAUJEAN
camille.maujean@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 07

Tableaux anciens

Clémentine DUBOIS
clementine.dubois@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 06

Estampes

Livres

Militaria

Judaïca

Vins et alcools

Élodie DELABALLE
elodie.delaballe@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 16

Bijoux et montres, Haute Joaillerie

Mode

Christelle BATAILLER
christelle.batailler@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 17

Art d'Orient

Art d'Extrême-Orient

Art Russe - Archéologie

Photographies - Livres Photos

Magdalena MARZEC
magda.marzec@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 08

Numismatique, Philatélie

Or et métaux précieux

Victor DUMONT
victor.dumont@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 03

Ventes classiques

Verre contemporain

Anne-Lise PERNIN
alpernin@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 03

ADMINISTRATION

Vendeurs

Christelle BATAILLER
christelle.batailler@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 17

Acheteurs

Mélissa NUNEZ
mnunes@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 12

Ordres d'achat

Victor DUMONT
victor.dumont@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 03

LOGISTIQUE

Envois

Charles MANIL
charles.manil@ader-paris.fr

Magasinage

Amand JOLLOIS - Lucas MARANDEL -
Cyril VILMOUTH

BUREAUX ANNEXES

Paris 16

Emmanuelle LECLERC
Sylvie CREVIER-ANDRIEU
20, avenue Mozart
75016 Paris
emmanuelle.leclerc@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 00 56

Neuilly

Maguelone CHAZALLON
20, rue de Chartres
92200 Neuilly-sur-Seine
m.chazallon@ader-paris.fr
Tél.: 01 78 91 10 00

PHOTOGRAPHIES

Élodie BROSSETTE - Antoine GRÉDAI -
Édouard ROBIN

CRÉATION GRAPHIQUE

Delphine GLACHANT

Les informations recueillies sur ce formulaire d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication. ADER a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, sont susceptibles d'être communiquées à CPM. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès de la société CPM : 37, rue de Châteaudun, 75009 Paris.

Nom et prénom :

N° de CB :

.....

Date de validité :

Adresse :

Cryptogramme :

.....

ou RIB/IBAN :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

.....

Lot	Désignation	Limite en €

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je déclare les accepter.

 ORDRE D'ACHAT

Je vous prie d'acquiescer pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros, le ou les lots que j'ai désignés ci-contre (les limites ne comprenant pas les frais légaux).

 ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE

Je souhaite enchérir par téléphone le jour de la vente sur les lots ci-après.

Me joindre au :

.....

Numéro de carte d'identité, passeport, carte Drouot (copie de la pièce d'identité obligatoire) :

.....

Date :

Signature obligatoire :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

La société à responsabilité limitée Ader est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L. 321-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité Ader agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'adjudicataire par son intermédiaire. Les rapports entre Ader et l'enchérisseur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat (ci-après, les « CGA »).

ACCEPTATION, OPPOSABILITÉ ET MODIFICATION DES CGA

Les CGA sont applicables sans restriction ni réserve à la relation entre Ader et tout enchérisseur. Les CGA sont communiquées préalablement à la vente sur le site Internet d'Ader, ainsi qu'au sein du catalogue de la vente concernée. L'enchérisseur déclare avoir pris connaissance des CGA et les accepte sans réserve en portant une enchère, quel qu'en soit le moyen. Les CGA applicables à la relation entre les parties sont celles en vigueur au moment de la vente concernée en tenant compte des éventuelles modifications écrites ou orales émises avant et pendant la vente et qui sont reportées au sein du procès-verbal de vente.

AVANT LA VENTE

1. Indications relatives aux lots

Les notices d'information contenues dans le catalogue sont établies, en l'état des connaissances au jour de la vente et avec toutes les diligences requises, par Ader et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annonces verbalement au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de vente.

1.1 État des lots et constats d'état ou de conservation

Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente et il relève ainsi de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque lot avant la vente et notamment lors des expositions. L'absence de mention dans le catalogue n'implique aucunement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de dommages, accidents, incidents ou restaurations. Seule l'existence de réparations, ainsi que de restaurations, manques et ajouts significatifs dont le lot peut avoir fait l'objet, a vocation à être indiquée. Les dimensions et poids des lots sont donnés à titre indicatif. De même, la mention de défauts n'implique pas l'absence d'autres défauts. Des constats d'état ou de conservation des objets peuvent être établis gracieusement sur demande et par commodité, Ader ou ses experts n'étant pas des restaurateurs ces rapports de condition ne sauraient remplacer la consultation de professionnels.

1.2 Œuvres d'art et objets de collection

Ader rappelle que l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable. « Entourage de » signifie que l'œuvre ou l'objet est le travail d'un artiste contemporain de l'artiste mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du maître. L'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité mais réalisée par des élèves sous sa direction. Les expressions « dans le goût de », « style », « manière de », « genre de », « d'après », « façon de » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école. Les biens d'occasion ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité visée à l'article L. 217-2 du Code de la consommation.

1.3 Provenance

Ader rappelle que les mentions concernant la provenance d'un lot sont fournies sur indication du vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité d'Ader. Si le vendeur a requis la confidentialité ou si l'identité des précédents propriétaires est inconnue du fait de l'ancienneté du lot, aucune indication relative à la provenance n'est portée au sein de la présentation du lot au catalogue.

1.4 Modifications des informations

Les informations figurant au catalogue peuvent faire l'objet de modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente. Ces changements sont portés à la connaissance du public par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité au moment de la vente et par un affichage approprié en salle. Ces modifications sont consignées au procès-verbal de vente.

1.5 Lot suivi d'un °

Les lots suivis d'un ° sont vendus par Ader ou par un membre d'Ader, par un expert sollicité par Ader ou par tout partenaire d'Ader.

1.6 Illustration des lots

Les photographies des lots mis en vente figurant au catalogue et sur le site Internet d'Ader, ainsi que sur les plateformes des opérateurs intermédiaires d'Ader n'ont pas de valeur contractuelle supérieure à la description opérée dans le catalogue. Les photographies sont données à titre indicatif impliquant que les couleurs des œuvres ou objets reproduits dans le catalogue sont susceptibles de différer des couleurs réelles ou de comporter des différences résultant, de manière non exhaustive, de l'adaptation technique, de la qualité photographique ou encore du support de reproduction.

1.7 Montres et articles d'horlogerie

Les articles d'horlogerie et les montres peuvent comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Les restaurations, caractéristiques techniques, numéros de série, dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. Ader n'apporte aucune garantie que la montre ou l'article d'horlogerie est en état de fonctionnement. Il appartient à tout enchérisseur de procéder lui-même à l'analyse du fonctionnement et/ou d'une éventuelle restauration et/ou de l'étanchéité de tels objets. Les frais relatifs aux restaurations, révisions, aux réglages et à l'étanchéité sont à la charge exclusive de l'adjudicataire.

1.8 Pierres et bijoux

L'indication d'une date entre « [] » correspond à celle de création du modèle et non à celle de réalisation du bijou. Les pierres et bijoux présentés à la vente peuvent avoir fait l'objet de traitements destinés uniquement à les mettre en valeur (notamment, et de manière non limitative : huilage des émeraudes, traitement thermique des rubis et saphirs, blanchissement des perles, etc.) n'altérant en rien leur qualité. Les pierres présentées sans certificat de laboratoire sont vendues sans garantie aucune d'un éventuel traitement. Lorsqu'il est indiqué qu'une pierre ou qu'un bijou est accompagné d'un certificat, les enchérisseurs sont invités à solliciter Ader afin que leur soit communiqué ce document, lequel fait foi sur tout autre document contradictoire. Il est précisé que l'origine des pierres et la qualité (comprenant notamment, et de manière non limitative, la couleur et la pureté) reflètent l'opinion du laboratoire qui émet le certificat. Toute opinion différente issue d'un autre laboratoire ne saurait entraîner la nullité de la vente et ne saurait engager la responsabilité d'Ader et de l'expert de la vente.

2. Estimations des lots

Ader rappelle que les estimations sont fondées sur l'état, la rareté, la qualité et la provenance des lots et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les estimations peuvent changer. Les estimations sont ainsi fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le lot soit vendu au prix estimé ou à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient ainsi constituer une quelconque garantie. Les estimations ne comprennent ni les frais de vente ni aucune taxe ou frais applicables.

3. Retrait de tout lot

Ader peut librement retirer un lot à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas la responsabilité d'Ader à l'égard de tout enchérisseur.

4. Exposition publique préalable à la vente et catalogue

Ader est libre d'organiser des expositions publiques préalablement à la vente et dont les modalités sont précisées sur le catalogue ou sur tout support de la vente concernée. Tout enchérisseur est invité à examiner les lots préalablement à la vente. Les lots y sont exposés afin de respecter leur sécurité. Toute manipulation effectuée par un enchérisseur non supervisée d'Ader se fait à ses risques et périls. Pour certaines ventes, Ader propose à tout éventuel enchérisseur un catalogue de la vente sous forme imprimée dont le prix est fixé à 18,96 euros HT soit 20 euros TTC, seuls les règlements en espèces étant acceptés. Le catalogue est une œuvre protégée par le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation, adaptation et/ou modification du catalogue ou de ses éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite et expresse d'Ader.

LA VENTE

1. Enregistrement et accès à la vente

En vue d'une bonne organisation de la vente et préalablement à celle-ci, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès d'Ader, en lui communiquant un justificatif d'identité, ainsi que des références bancaires. Ader se réserve le droit de solliciter un dépôt de garantie, dont le montant est restitué dans les soixante-douze (72) heures après la vente si le lot n'a pas été adjugé à l'enchérisseur. Ader se réserve le droit d'interdire l'accès à la vente à tout enchérisseur pour justes motifs, notamment et de manière non limitative, en raison de l'inscription de l'enchérisseur au fichier Temis.

L'enchérisseur est réputé s'inscrire et enchérir pour son propre compte. S'il enchérit pour autrui, l'enchérisseur doit indiquer à Ader qu'il est dûment mandaté par un tiers pour lequel il communique une pièce d'identité et les références bancaires. Toute fausse indication engage la responsabilité de l'enchérisseur. Si l'enchérisseur agit en tant qu'agent pour un mandant occulte il accepte expressément d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues.

Ader étant soumise aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, elle se réserve le droit de demander à tout enchérisseur de justifier de son identité au moyen d'un document probant et ce, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. À défaut de communiquer de tels documents ou si la vérification de ces documents s'avère impossible, l'enchérisseur ne peut s'inscrire à la vente.

2. Modalités des enchères

2.1. Enchères en salle

Ader rappelle que le mode usuel pour enchérir consiste à être présent en salle pendant la vente, à moins que la vente ne soit réalisée de manière totalement dématérialisée (vente online). Ader ne peut engager sa responsabilité pour tout autre mode de passation des enchères notamment si une erreur qu'elle soit d'ordre technique ou non, une omission ou une difficulté de liaison ou de connexion existait.

2.2 Ordres d'achat ferme et enchères téléphoniques

Ader se propose d'exécuter gracieusement (i) des ordres d'achat ferme et (ii) des enchères téléphoniques, selon les instructions de l'enchérisseur. L'enchérisseur adresse sa demande à Ader en renseignant le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue accompagné (i) d'un document d'identification (carte d'identité recto-verso pour les personnes physiques, extrait

Kbis pour les personnes morales) et (ii) de coordonnées postales, électroniques et téléphoniques et ce, au plus tard vingt-quatre (24) heures avant la vente. Toute demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchères téléphoniques doit avoir reçu une confirmation de Ader pour être exécutée. Ader se réserve le droit de ne pas accepter un ordre d'achat notamment, et de manière non limitative, si l'enchérisseur ne propose pas de garanties suffisantes. Dans certains cas, la prise en compte d'un ordre d'achat ou d'une enchère téléphonique peut être conditionnée à un dépôt de garantie

Les offres illimitées ou d'« achat à tout prix » ne sont pas acceptées, l'enchérisseur est tenu de donner un montant maximal. Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, la priorité est donnée à celui reçu en premier. Ader décline toute responsabilité en cas d'erreurs éventuelles, d'insuccès si la liaison téléphonique ne peut être établie ou de non réponse suite à une tentative d'appel. ADER peut enregistrer les communications et peut les conserver jusqu'au règlement des éventuelles acquisitions.

2.3. Enchères en ligne par des plateformes tierces

Ader peut proposer d'enchérir en ligne par le biais de tout site Internet de plateformes d'opérateurs intermédiaires relayant la vente. Ces sites Internet constituent des plateformes techniques permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, impliquant notamment des frais additionnels liés à leur utilisation.

2.4 Vente online

Ader organise des ventes *online* par le biais de plateformes d'opérateurs intermédiaires. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, et notamment vérifier l'application de tout frais éventuel pour l'utilisation de ces sites Internet tiers.

DÉROULEMENT DE LA VENTE

1. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur habilité et conduite de la vente

Le commissaire-priseur habilité organise et dirige les enchères de façon discrétionnaire, la conduite de la vente suit l'ordre de la numérotation du catalogue et les paliers d'enchères sont à sa libre appréciation. Le commissaire-priseur habilité veille au respect de la liberté des enchères et à l'égalité entre les enchérisseurs. Il dispose de la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, de retirer un lot de la vente et de désigner l'adjudicataire, c'est-à-dire le plus offrant et le dernier enchérisseur, une fois le terme « adjudgé » prononcé. Les enchères en salle priment sur toute autre enchère.

Le commissaire-priseur dispose de la faculté discrétionnaire de déplacer, de réunir ou de séparer des lots ou de retirer des lots de la vente. En aucun cas la responsabilité d'Ader ne peut être engagée en cas de retrait de tout lot au cours de la vente, et notamment vis-à-vis des enchérisseurs ayant effectué une demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchère téléphonique.

En cas de contestation au moment de l'adjudication, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet est immédiatement remis en vente au dernier prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent est admis à enchérir à nouveau.

2. Conduite de la vente

La vente se fait expressément au comptant et est conduite en euros. Ader peut toutefois offrir, à titre indicatif, la retranscription des enchères en devises étrangères. En cas d'erreur de conversion de devises, la responsabilité d'Ader ne peut être engagée, seul le prix en euros faisant foi. L'accès aux lots lors de la vente est strictement interdit.

3. Prix de réserve

Le prix de réserve s'entend du prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne peut dépasser l'estimation basse figurant au catalogue ou modifiée publiquement avant la vente et le commissaire-priseur habilité est libre de débiter les enchères en dessous de ce prix et de porter des enchères pour le compte du vendeur. En revanche, le vendeur ne peut porter aucune enchère pour son propre compte ou par le biais d'un autre mandataire.

4. Prémption

Les articles L. 123-1 et L. 123-2 du Code du patrimoine autorisent, dans certains cas, l'État ou la BNF à exercer un droit de préemption, c'est-à-dire la faculté pour l'État ou la BNF de se substituer à l'adjudicataire, sur les œuvres d'art mises en vente publique ou à l'occasion de ventes de gré à gré après une vente aux enchères publiques préalable infructueuse. Le représentant de l'État présent lors de la vacation formule sa déclaration auprès du commissaire-priseur habilité juste après la chute du marteau. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze (15) jours. Par ailleurs, et conformément à l'article R. 123-7 du Code de commerce, le droit de préemption peut être exercé par voie électronique. En pareille situation, la décision de préemption doit être confirmée dans un délai de quatre (4) heures à compter de la réception du résultat par le représentant de l'État. En aucun cas, Ader ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait des décisions administratives de préemption.

EXÉCUTION DE LA VENTE

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se serait pas fait enregistrer avant la vente, il doit communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

1. Obligation de paiement

L'adjudication opère transfert de propriété et oblige l'adjudicataire au paiement intégral du prix d'adjudication, ainsi que de l'ensemble des frais et taxes précisés ci-après. Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente selon les modalités précisées à l'Article 3 de la présente section et ne peut en aucun cas être différé, quand bien même l'adjudicataire souhaite exporter le lot et est dans l'attente de l'obtention d'une licence d'exportation. Aucun lot n'est remis à l'adjudicataire avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

2. Frais de vente

En sus du prix d'adjudication, c'est-à-dire du « prix marteau », l'adjudicataire doit acquitter des frais de :

- 25% HT (soit 30% TTC), exception faite des ventes de livres pour lesquelles les frais sont de 25% HT (soit 26,4% TTC) pour les adjudications jusqu'à 500 000 €
- 20% HT (soit 24% TTC), exception faite des ventes de livres pour lesquelles les frais sont de 20% HT (soit 21,1% TTC) pour les adjudications entre 500 001 € et 1 000 000 €
- 15% HT (soit 18% TTC), exception faite des ventes de livres pour lesquelles les frais sont de 15% HT (soit 15,8% TTC) pour les adjudications supérieures à 1 000 001 €

Lorsque l'adjudicataire a enchéri sur une plateforme tierce, Ader facture à l'adjudicataire les frais additionnels dus par elle à la plateforme pour l'utilisation de celle-ci, selon la plateforme utilisée :

- plateforme drouot.com (drouot live) : 1,5% HT (soit 1,8% TTC) du prix d'adjudication ;
- plateforme Interenchères : 3% HT (soit 3,6% TTC) du prix d'adjudication ;
- plateforme Invaluable : 2,5% HT (soit 3% TTC) du prix d'adjudication.

Ader étant sous le régime fiscal de la marge prévu à l'article 297A du Code général des impôts, elle ne peut délivrer aucun document faisant ressortir la TVA. Les lots en provenance d'une zone en dehors de l'Union européenne, et dont la présentation est précédée par le symbole « * », sont soumis à des frais additionnels pouvant être rétrocédés à l'adjudicataire sur présentation des documents douaniers d'exportation hors Union Européenne dans un délai de trois mois. Ces frais sont de 5.5% sur le prix de l'adjudication. Les lots dont la présentation est précédée par le symbole « ** » sont soumis à des frais additionnels de 20% sur le prix de l'adjudication. L'adjudicataire justifiant d'un numéro de TVA intracomunitaire et d'un document prouvant la livraison dans son État membre de l'Union européenne peut obtenir le remboursement de la TVA sur les commissions.

La répartition entre prix d'adjudication et commissions peut être modifiée par convention particulière entre le vendeur et Ader, sans conséquence pour l'adjudicataire.

3. Paiement

L'adjudicataire peut effectuer son règlement par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 1.000 euros frais et taxes compris pour les particuliers français et pour les commerçants français ou étrangers, jusqu'à 15.000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non commerçants sur présentation de leur pièce d'identité avec une adresse à l'étranger ;
- par carte bancaire Visa ou Mastercard – les règlements par carte bancaire American Express ne sont pas acceptés ;
- par virement bancaire, les éventuels frais additionnels de transfert étant à la seule charge de l'adjudicataire sur le compte suivant : Caisse des dépôts et consignations - 56, rue de Lille – 75356 Paris Cedex 07 SP - Rib : 40031 00001 000042 3555k 89 - iban : FR72 4003 1000 0100 0042 3555 k89 - bic : cdccfrppxxx.
- par paiement bancaire « 3D Secure » sur le site d'Ader à l'adresse Url suivante : <http://paiement.ader-paris.fr/adjudication.php>.
- Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Le paiement doit être réalisé au seul nom de l'adjudicataire. Ader rappelle qu'aucun paiement ne peut être réalisé pour un tiers et qu'aucune modification de l'identité de l'adjudicataire ne peut intervenir postérieurement à la vente aux enchères publiques. Aucun fractionnement du paiement n'est accepté.

4. Défaut de paiement

Conformément à l'article L. 321-14 du Code de commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, et après mise en demeure restée infructueuse adressée à l'adjudicataire par lettre recommandée avec accusé de réception, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois (3) mois à compter de l'adjudication, Ader a mandat d'agir en son nom et pour son compte et peut, selon son choix :

- notifier à l'adjudicataire défaillant la résolution de plein droit de la vente, sans préjudice des éventuels dommages-intérêts. L'adjudicataire défaillant demeure redevable des frais de vente ;
- poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication et des frais de vente, pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur, montant auquel s'ajoutent quarante euros de frais de recouvrement par lot.

En tout état de cause, l'adjudicataire défaillant ne peut invoquer la résolution du contrat pour se soustraire aux obligations qui sont les siennes.

Ader se réserve le droit d'exclure des ventes futures tout adjudicataire ou représentant de tout adjudicataire qui a été défaillant ou qui n'a pas respecté les présentes conditions générales d'achat. Ader se réserve le droit d'inscrire l'adjudicataire défaillant ou son représentant à la liste noire des mauvais payeurs de Drouot SI, lui interdisant ainsi d'utiliser les services de la plateforme Drouot.com. Par ailleurs, Ader est adhérente au Service Temis permettant la consultation et l'alimentation du fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères. Ader se réserve le droit d'inscrire au fichier Temis l'adjudicataire défaillant ou son représentant, ayant pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'adjudicataire défaillant auprès des opérateurs de ventes volontaires adhérents et de lui interdire l'utilisation de la plateforme Interenchères. Ader se réserve également le droit de procéder à toute compensation de la créance due avec les sommes éventuellement dues à l'adjudicataire défaillant.

5. Délivrance des lots

Tout lot ne peut être délivré à l'adjudicataire qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes. Sous réserve de la présentation de délivrance du service comptable d'Ader attestant du complet paiement du prix, les lots peuvent être délivrés au cours ou à l'issue immédiate de la vacation en salle de vente aux enchères. Les lots doivent être retirés dans les plus brefs délais après leur règlement intégral. Les frais de gardiennage sont, en ce cas, à la charge de l'adjudicataire.

Les lots non retirés à l'issue de la vacation considérée sont entreposés au Magasinage de l'hôtel Drouot, au sein d'un autre lieu non géré par Ader ou à l'étude Ader, le choix étant laissé à la discrétion d'Ader.

Hors conditions particulières applicables aux ventes ayant lieu à l'hôtel Drouot ou dans tout autre lieu de vente non directement géré par Ader, et à compter du quatorzième (14^e) jour après la vente, le lot acheté réglé ou non réglé restant à l'étude ou dans l'entrepôt de stockage de l'étude, fait l'objet de la facturation journalière suivante :

- un (1) euro HT pour les très petits lots, à savoir les bijoux, les livres, les œuvres sur papier non encadrées dont la taille est inférieure au format A4 ;
- cinq (5) euros HT pour les petits lots, à savoir les tableaux mesurant moins de 1,5 x 1,5 m, les lots légers et de petit gabarit ;
- dix (10) euros HT pour les moyens lots, à savoir les tableaux mesurant plus de 1,5 m, les lots lourds et de petit gabarit ;
- quinze (15) euros HT pour les grands lots, à savoir les lots lourds et de grand gabarit ;
- vingt (20) euros HT pour les lots volumineux, à savoir les lots imposants ou composés de plusieurs lots présentant ensemble un aspect volumineux,

la qualification des lots au sein de l'une de ces catégories est laissée à la discrétion d'Ader.

Pour tout lot adjugé, réglé ou non, demeurant stocké dans un autre lieu que tout lieu géré directement par Ader dont le choix est laissé de manière discrétionnaire à Ader, notamment et de manière non limitative, le Magasinage de l'hôtel Drouot, l'adjudicataire fait son affaire des frais liés au stockage et aux éventuelles pénalités de retard s'inférant des conditions particulières qui lui est applicable et ne peut en tenir rigueur à Ader.

6. Transport des lots – transfert de propriété et des risques

Ader n'effectue aucun emballage ni envoi. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'adjudicataire, quelle que soit sa qualité, celui-ci devant se rapprocher de toute société de transport de son choix. Les sociétés de transport n'étant pas les préposées d'Ader, cette dernière ne peut être responsable de leurs actes ou omissions. L'adjudicataire ayant opté pour un envoi de ses achats par une société de transport adhère aux conditions générales de ce prestataire et écarte la possibilité d'engager la responsabilité d'Ader en cas de préjudice subi dans le cadre de cette prestation de services.

La liste des transporteurs suivants est donnée à simple titre indicatif :

- MBE Montrouge : mbe2561@mbefrance.fr - +33 (0)1 84 19 39 33 ;
- The Packengers : hello@thepackengers.com ;
- Golden Transports : fine.art@golden-transports.com - +33 (0)1 88 29 05 29 ;
- Art Régie Transports : benoit.dartigues@artregietransport.com - +33 (0)1 58 61 37 33 ;

Le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques s'opèrent au prononcé du terme « adjugé » par le commissaire-priseur habilité, de telle sorte que l'adjudicataire est lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. Ader décline toute responsabilité quant aux dommages que le lot pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Ader ne peut assumer une quelconque responsabilité en l'absence de prise de disposition à cet effet.

Le transfert des risques sur les lots s'opère au moment de l'adjudication lorsque l'adjudicataire revêt la qualité de professionnel, de telle sorte que la responsabilité de Ader ne peut être reconnue en cas de perte ou de dommages causés sur le ou les lots. Le transfert des risques à l'adjudicataire consommateur ou non-professionnel s'opère lorsque celui-ci ou un tiers désigné par ses soins (et notamment, et de manière non exhaustive, un transporteur) prend physiquement possession des lots. Le transport des lots doit être effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

7. Événuel droit de rétractation du client consommateur pour l'achat d'un lot appartenant à un vendeur professionnel dans le cadre de ventes entièrement dématérialisées

L'adjudicataire consommateur est informé qu'il dispose d'un droit de rétractation lorsque (i) le vendeur est un professionnel – entendu comme toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole – et (ii) que la vente est entièrement dématérialisée, en ce qu'elle se tient sans que quiconque n'ait la capacité d'assister à la vente en personne. Lorsque ce droit s'applique, l'adjudicataire consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours suivant le lendemain de livraison ou de la délivrance du lot pour exercer ce droit. Les lots pouvant bénéficier d'un droit de rétractation éventuel sont identifiés par le symbole « # ».

CITES ET EXPORTATION DES BIENS CULTURELS

1. Biens culturels

L'exportation hors de France ou l'importation dans un autre pays d'un lot peut être affectée par les lois du pays vers lequel il est exporté ou importé. L'exportation de tout lot hors de France ou l'importation dans un autre pays peut être soumise à l'obtention d'une ou plusieurs autorisation(s) d'exporter ou d'importer. Certaines lois peuvent interdire l'importation ou interdire la revente d'un lot dans le pays dans lequel il a été importé. L'exportation d'un lot revêtant la qualité de bien culturel, en dehors du territoire douanier français est subordonnée à l'obtention d'un certificat délivré par les services compétents du Ministère de la Culture, dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la demande, sous réserve des exceptions figurant au sein du Code du patrimoine. Les services du Ministère de la Culture peuvent refuser la délivrance d'un tel certificat ou rejeter une telle demande lorsque le bien culturel considéré est notamment susceptible de présenter le caractère d'un trésor national. En tout état de cause, la responsabilité d'Ader ne saurait être engagée en cas de refus ou de retard de délivrance de certificat. La demande, la suspension ou le refus d'octroi de certificat est sans incidence aucune sur l'obligation de paiement à la charge de l'adjudicataire, lequel est redevable de ces sommes envers Ader et notamment au titre des frais engagés. Sous certaines conditions laissées à la discrétion d'Ader, Ader peut effectuer les formalités de demande de certificat d'exportation pour le compte de l'adjudicataire et est susceptible de facturer l'ensemble des frais afférents à l'adjudicataire. En cas de suspension, de rejet de la demande ou de refus de délivrance du certificat, Ader n'est pas redevable du remboursement de telles sommes à l'adjudicataire.

2. Réglementation Cites

La réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington a pour objet la protection de spécimens et d'espèces dits menacés d'extinction. L'exportation ou l'importation de tout lot fait ou comportant une partie (quel qu'en soit le pourcentage) en ivoire, écailles de tortues, peau de crocodile, corne de rhinocéros, os de baleine, certaines espèces de corail et en palissandre, etc. peut être restreinte ou interdite. Il appartient, sous sa seule responsabilité, à l'adjudicataire de prendre conseil et de vérifier la possibilité de se conformer aux dispositions légales ou réglementaires qui peuvent s'appliquer à l'exportation ou l'importation d'un lot, avant même d'encherir. Des informations supplémentaires relatives à la réglementation applicable à certains lots peuvent être indiquées sur la fiche de présentation dudit lot.

Dans certains cas, le lot concerné ne peut être transporté qu'assorti d'une confirmation par expert, aux frais de l'adjudicataire, de l'espèce et ou de l'âge du spécimen concerné. Ader peut, sur demande, assister l'adjudicataire dans l'obtention des autorisations et rapport d'expert requis. Ces démarches sont conduites aux seuls frais de l'adjudicataire. Cependant, Ader ne peut garantir que les autorisations soient délivrées. En cas de refus de permis ou de délai d'obtention de celui-ci, l'adjudicataire reste redevable de la totalité du prix d'achat du lot. Un tel refus ou délai ne saurait en aucun cas justifier le retard du paiement ou l'annulation de la vente.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ADER est seule titulaire du droit de reproduction sur son catalogue et son contenu. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. Toute reproduction du catalogue d'Ader peut également constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits d'auteur sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son nouveau propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

DONNÉES PERSONNELLES

L'enchérisseur est informé qu'Ader, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles dans le cadre de l'exécution d'un contrat avec l'enchérisseur, ayant pour objet la gestion des ordres d'achat ferme ou téléphonique, ainsi que la gestion des enchères et des adjudications. L'enchérisseur dispose d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation et d'opposition de traitement et d'un droit à la portabilité sur ses données personnelles. L'enchérisseur est invité à consulter la politique de protection des données personnelles accessible depuis l'onglet « Confidentialité » en pied de page du site Internet d'Ader. L'enchérisseur s'engage à fournir des renseignements à jour et est responsable de toute fausse déclaration.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Conformément à l'article L. 561-2, 14° du Code monétaire et financier, les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont applicables à Ader en sa qualité d'opérateur de ventes volontaires lorsque celle-ci procède à une transaction ou une série de transactions liées d'un montant égal ou supérieur à 10.000 euros. L'adjudicataire ou son mandant s'engage à fournir spontanément et de bonne foi l'ensemble des documents permettant l'établissement de leur identité. En fonction des circonstances, Ader peut être soumise à une obligation de vigilance renforcée, l'adjudicataire ou son mandant s'engageant alors à répondre à toute interrogation permettant à Ader de se conformer à ses obligations légales.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-17 du Code de commerce, l'action en responsabilité à l'encontre d'un opérateur de ventes volontaires se prescrit par cinq ans à compter de la prise ou de la vente aux enchères publiques. Ader rappelle à ses clients l'existence du Recueil des obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires pris par arrêté ministériel du 30 mars 2022. Ce recueil est disponible sur le site du Conseil des maisons de vente. Ader informe également ses clients de la possibilité de recourir à une procédure extrajudiciaire de règlement des litiges en saisissant le commissaire du Gouvernement près le Conseil des maisons de vente, en ligne ou par courrier avec accusé de réception. Seule la loi française régit les présentes conditions générales d'achat. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, et à défaut de conciliation préalable, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites sont soumis exclusivement aux tribunaux compétents de Paris (France).



PROCHAINE VENTE

Arts Décoratifs et Sculptures du XX^e siècle
Vente de prestige

Drouot-Richelieu, salles 1-7

Vendredi 24 mai 2024

AIR FRANCE



a f r i c a